

8 août 2023

Recommandation n° 11

approuvé le 14 septembre 2023

par l'assemblée générale de la CSFP

Commission de la CSFP

Thème

Commission Formation professionnelle initiale (CFPI)

Diplômes de langue étrangère reconnus dans le cadre de la maturité professionnelle et de la formation commerciale initiale CFC

Bases

- Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr, RS 412.103.1) du 24 juin 2009, art. 23
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPPr, RS 412.10) du 19 novembre 2003, art. 18)
- Ordonnance du 26 septembre 2011 du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sur la formation professionnelle initiale Employée de commerce/Employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC), (OrFo, RS 412.101.221.73), art. 21
- Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) du 18. décembre 2012
- Liste du SEFRI sur les diplômes de langue étrangère reconnus dans le cadre des procédures de qualification de la maturité professionnelle et de la formation commerciale initiale

Contexte

La présente recommandation règle la prise en compte et la reconnaissance des diplômes de langue étrangère dans l'examen de maturité professionnelle fédérale et dans l'examen final de la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) selon l'ordonnance sur la formation professionnelle du 26 septembre 2011. Il fixe les principes qui en découlent au niveau de la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la conversion juridiquement contraignante des résultats acquis en notes (conformément à l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale [OMPr] du 24 juin 2009, art. 23, al. 3, et à l'ordonnance du 26 septembre 2011 sur la formation professionnelle initiale Employée de commerce/Employé de commerce avec certificat fédéral de capacité [CFC], art. 21, al. 4).

Avec le début de la nouvelle formation commerciale de base à partir de l'été 2023, la possibilité de prendre en compte ou de convertir les diplômes de langues étrangères au niveau CFC sera supprimée. Cette recommandation se réfère donc exclusivement aux contrats d'apprentissage selon l'ancien droit.

Le canton compétent décide quels seront les diplômes de langue étrangère acceptés parmi ceux reconnus par le SEFRI. Cela vaut aussi bien pour les filières de la maturité professionnelle que pour la formation en école chez les employés de commerce CFC qui sont formés selon l'ancien droit.

A. Maturité professionnelle

Contexte

Conformément à l'art. 23 Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr), des diplômes de langue étrangère reconnus par le SEFRI peuvent remplacer l'examen final dans la branche correspondante.

Objectifs de formation en langues étrangères, dispenses

Les objectifs de formation et les compétences en langues étrangères sont fixés dans le plan d'études cadre du 18 décembre 2012 pour la maturité professionnelle (PEC MP) pour toutes les orientations de la maturité professionnelle.

La dispense de l'enseignement d'une langue étrangère au vu d'un diplôme de langue étrangère reconnu est réglée comme suit par l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) du 24 juin 2009:

Art. 15 Prise en compte des acquis

¹La personne qui dispose des connaissances et des aptitudes requises dans une branche donnée peut être dispensée de l'enseignement correspondant par l'école. La mention «dispensé» est inscrite dans le bulletin semestriel.

²La personne qui justifie des connaissances et des aptitudes requises dans une branche donnée peut être dispensée des examens finaux correspondants par l'autorité cantonale. La mention «acquis» est inscrite sur le certificat de maturité professionnelle.

Les personnes qui ne présentent pas de diplôme de langue étrangère du niveau visé par la formation doivent par principe obtenir des notes d'expérience.

Examen

Les candidates et candidats qui ne souhaitent pas passer l'examen de diplôme dans les langues étrangères ou qui ne peuvent ou n'ont pas pu se présenter au dit examen pour cause de maladie, d'accident ou pour un autre motif valable passent l'examen final dans la langue étrangère concernée.

Moment de l'obtention des diplômes de langue étrangère

À l'exception des diplômes de langue étrangère déjà obtenus avant le début de la formation, l'autorité cantonale définit le moment où doivent avoir lieu les examens de diplôme destinés à remplacer les examens finaux.

Prise en compte des diplômes de langue étrangère dans l'examen de maturité professionnelle

Les résultats des examens de diplôme et les notes d'expérience correspondantes (s'il n'y a pas dispense de l'enseignement donné par l'école) sont combinés pour donner la note pour la langue étrangère concernée. Les règles suivantes s'appliquent:

- le résultat obtenu lors de l'examen de diplôme est converti en note conformément à la partie 4 de la présente recommandation, que le diplôme de langue étrangère ait été octroyé ou non. Si l'examen de diplôme a eu lieu avant que ne commence l'enseignement menant à la maturité professionnelle, le résultat ne sera converti que si l'examen a conduit à l'octroi du diplôme de langue étrangère.
- la note pour la langue étrangère est égale à la moyenne de la note convertie de l'examen de diplôme et de la note d'expérience (= moyenne de toutes les notes semestrielles dans la branche concernée arrondie à une note entière ou à une demi-note):

(Note de l'examen de diplôme + note d'expérience) : 2 = note pour la langue étrangère

Validité des diplômes de langue étrangère

Pour les personnes qui ont commencé leur formation et qui se préparent à un examen de diplôme, les diplômes de langue étrangère restent valables jusqu'à la fin de la formation, même si leur reconnaissance venait à être annulée dans l'intervalle.

Recours

Les possibilités de recours contre le résultat d'un examen de diplôme suivent les règlements prévus à cet effet par les organisations prestataires des diplômes de langue. Il n'est pas possible de recourir contre les résultats, convertis en notes, des examens de diplôme dans le contexte d'un recours contre la décision de réussite ou d'échec à l'examen de maturité professionnelle. Ce fait est communiqué par écrit aux candidates et aux candidats avant la session d'examens (par ex. dans le cadre de l'inscription à l'examen final).

B. CFC (en voie d'extinction pour les filières de formation selon l'OrFo 2012)

Contexte

Conformément à l'art. 21, 4 de l'OrFo Employé(e)s du Commerce du 26 septembre 2011, OMP, les diplômes de langue étrangère reconnus par le SEFRI peuvent remplacer une partie ou même l'ensemble de l'examen final dans la branche correspondante.

Objectifs de formation en langues étrangères, dispenses

Les objectifs de formation et les compétences en langues étrangères sont fixés dans le plan d'études cadre du 18 décembre 2012 pour la maturité professionnelle (PEC MP) pour toutes les orientations de la maturité professionnelle.

La dispense de l'enseignement d'une langue étrangère au vu d'un diplôme de langue étrangère reconnu est réglée comme suit par l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) du 24 juin 2009:

Art. 15 Prise en compte des acquis

¹La personne qui dispose des connaissances et des aptitudes requises dans une branche donnée peut être dispensée de l'enseignement correspondant par l'école. La mention «dispensé» est inscrite dans le bulletin semestriel.

²La personne qui justifie des connaissances et des aptitudes requises dans une branche donnée peut être dispensée des examens finaux correspondants par l'autorité cantonale. La mention «acquis» est inscrite sur le certificat de maturité professionnelle.

Les personnes qui ne présentent pas de diplôme de langue étrangère du niveau visé par la formation doivent par principe obtenir des notes d'expérience.

Examen

Les candidates et candidats qui ne souhaitent pas passer l'examen de diplôme dans les langues étrangères ou qui ne peuvent ou n'ont pas pu se présenter au dit examen pour cause de maladie, d'accident ou pour un autre motif valable passent l'examen final dans la langue étrangère concernée.

Moment de l'obtention des diplômes de langue étrangère

À l'exception des diplômes de langue étrangère déjà obtenus avant le début de la formation, l'autorité cantonale définit le moment où doivent avoir lieu les examens de diplôme destinés à remplacer les examens finaux.

Prise en compte des diplômes de langue étrangère dans l'examen de maturité professionnelle

Les résultats des examens de diplôme et les notes d'expérience correspondantes (s'il n'y a pas dispense de l'enseignement donné par l'école) sont combinés pour donner la note pour la langue étrangère concernée. Les règles suivantes s'appliquent:

- le résultat obtenu lors de l'examen de diplôme est converti en note conformément à la partie 4 de la présente recommandation, que le diplôme de langue étrangère ait été octroyé ou non. Si l'examen de diplôme a eu lieu avant que ne commence l'enseignement menant à la maturité professionnelle, le résultat ne sera converti que si l'examen a conduit à l'octroi du diplôme de langue étrangère.
- la note pour la langue étrangère est égale à la moyenne de la note convertie de l'examen de diplôme et de la note d'expérience (= moyenne de toutes les notes semestrielles dans la branche concernée arrondie à une note entière ou à une demi-note):

(Note de l'examen de diplôme + note d'expérience) : 2 = note pour la langue étrangère

Validité des diplômes de langue étrangère

Pour les personnes qui ont commencé leur formation et qui se préparent à un examen de diplôme, les diplômes de langue étrangère restent valables jusqu'à la fin de la formation, même si leur reconnaissance venait à être annulée dans l'intervalle.

Recours

Les possibilités de recours contre le résultat d'un examen de diplôme suivent les règlements prévus à cet effet par les organisations prestataires des diplômes de langue. Il n'est pas possible de recourir contre les résultats, convertis en notes, des examens de diplôme dans le contexte d'un recours contre la décision de réussite ou

d'échec à l'examen de maturité professionnelle. Ce fait est communiqué par écrit aux candidates et aux candidats avant la session d'examens (par ex. dans le cadre de l'inscription à l'examen final).

C. Attribution des notes

Principes

La conversion des résultats des examens de diplôme en notes des examens finaux se fait en deux étapes. La première étape consiste à déterminer, à l'aide d'une échelle de conversion, une note intermédiaire indépendante du niveau d'exigences à atteindre. La deuxième étape aboutit à l'obtention de la note de l'examen final. A ce stade, la note intermédiaire est ajustée – avec un éventuel supplément – au niveau d'exigences à atteindre selon les descripteurs du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Les principes suivants doivent être observés:

1. Les exigences minimales suivantes s'appliquent en termes de niveaux d'exigences à atteindre:
 - 1.1 CFC d'employée/employé de commerce: B1¹
 - 1.2 Maturité professionnelle, toutes orientations à l'exception de «Economie et services», type «économie»: B1²
 - 1.3 Maturité professionnelle, orientation «Economie et services», type «économie»: B2³
2. Les personnes qui passent un examen de diplôme dans une langue étrangère situé un niveau plus haut que le niveau d'exigences à atteindre obtiennent un supplément de note de 1.
3. Les personnes qui passent un examen de diplôme dans une langue étrangère situé deux ou trois niveaux plus haut que le niveau d'exigences à atteindre obtiennent un supplément de note de 2.
4. La note la plus élevée possible à l'examen final ne peut pas dépasser la note 6 avec le supplément de note.
5. Les personnes qui désirent passer un examen de diplôme dans une langue étrangère situé deux ou trois niveaux plus haut que le niveau d'exigences à atteindre et qui souhaitent le faire prendre en compte doivent obligatoirement disposer de l'autorisation de la direction de l'école.
6. Les examens de diplôme d'anglais sont calculés sur la base du score de Cambridge, indépendamment du niveau d'examen passé. La note est calculée sur la base du niveau cible de la formation (B1, B2 ou C1) et des points obtenus.

Afin de faciliter les conversions, la CSEPC fournit calculateur de diplôme pour la conversion. Celui-ci calcule automatiquement la note d'examen à partir des données «langue», «examen de diplôme», «points obtenus» et «niveau d'exigences».⁴

¹ Catalogue d'objectifs évaluateurs «Langues étrangères: 2^e langue nationale et/ou anglais (LEprofil B/E)» du 26 septembre 2011 (état le 1^{er} janvier 2015), p. 1

² Plan d'études cadre du 18 décembre 2012 sur la maturité professionnelle, p. 24

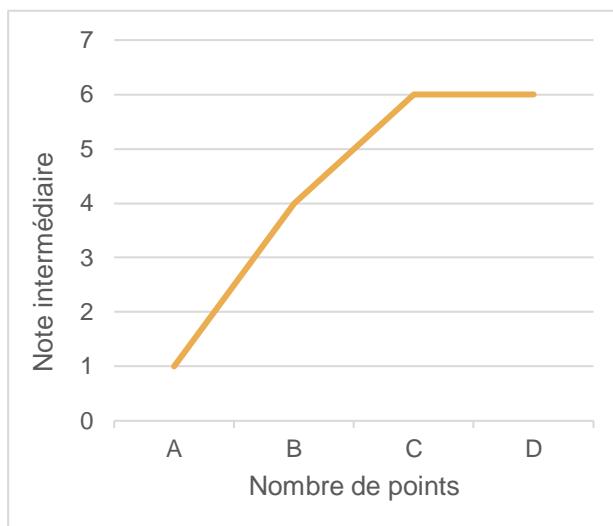
³ Plan d'études cadre du 18 décembre 2012 sur la maturité professionnelle, p. 28

⁴ <https://www.skkbs-csepc.ch/fr-ch/calculateur-de-diplome>

Conversion

Les calculs dans les échelles de conversion sont basés sur le même algorithme pour tous les diplômes de langue étrangère. L'arrondi à une note entière ou à une demi-note est mathématique.

En cas d'attribution de demi-points lors de l'examen de diplôme, il convient de prendre en compte l'arrondi au point entier inférieur pour déterminer la note intermédiaire.



A = Nombre minimum possible de points.

Correspond à la note 1.

B = Nombre de points pour la note 4.

Correspond au nombre minimum de points requis pour réussir l'examen de diplôme.

C = Nombre de points pour la note 6.

D = Nombre maximum possible de points.

Français: échelles de conversion et supplément de note

Niveau d'exigences, dénomination du diplôme et prestataire		Reconnaissance par le SEFRI	Échelle de conversion à appliquer pour la note intermédiaire	Supplément de note à appliquer pour la note de l'examen final en fonction du niveau d'exigences à atteindre			
				B1	B2	C1	C2
B1	DELF B1 Diplôme élémentaire de langue française (CIEP)	ALTE	Échelle 1	+0			
	DFP Affaires B1 (au format papier) Diplôme de Français Professionnel B1 de la CCI Paris Ile-de-France	ALTE	Échelle 3	+0			
B2	eDFP Affaires B1 (au format électronique) Diplôme de Français Professionnel B1 de la CCI Paris Ile-de-France	ALTE	Échelle 3				
	DELF B2 Diplôme élémentaire de langue française (CIEP)	ALTE	Échelle 1	+1	+0		
	DFP SEC B2 Diplôme de Français Professionnel Secrétariat B2 de la CCI Paris Ile-de-France	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 2	+1	+0		
C1	DFP Affaires Affaires B2 (au format papier) Diplôme de Français Professionnel Affaires B2 de la CCI Paris Ile-de-France	ALTE	Échelle 2	+1	+0		
	eDFP Affaires B2 (au format électronique) Diplôme de Français Professionnel Affaires B2 de la CCI Paris Ile-de-France	ALTE	Échelle 3	+1	+0		
C2	DALF C1 Diplôme approfondi de la langue française (CIEP)	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 1	+2*	+1	+0	

* Accès à ce niveau d'exigences uniquement sur autorisation de l'école (cf. Partie 4, principes)

Italien: échelles de conversion et supplément de note

Niveau d'exigences, dénomination du diplôme et prestataire		Reconnaissance par le SEFRI	Échelle de conversion à appliquer pour la note intermédiaire	Supplément de note à appliquer pour la note de l'examen final en fonction du niveau d'exigences à atteindre			
				B1	B2	C1	C2
B1	DILI B1 Diploma Intermedio B1 Lingua Italiana «Firenze»	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 3	+0			
	DILC B1 Diploma Intermedio Commerciale Lingua Italiana «Firenze»	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 3	+0			
	CELI 2 Certificato di Conoscenza della Lingua Italiana	ALTE	Échelle 9	+0			
	CIC B1 Certificazione dell'italiano commerciale	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 10	+0			
	PLIDA B1 Progetto Lingua Italiana Dante Alighieri	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 8	+0			
B2	DILI B2 Diploma Intermedio B2 Lingua Italiana «Firenze»	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 3	+1	+0		
	PLIDA B2 Progetto Lingua Italiana Dante Alighieri	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 8	+1	+0		
	CELI 3 Certificato di Conoscenza della Lingua Italiana	ALTE	Échelle 10	+1	+0		
C1	DALI C1 Diploma Avanzato C1 Lingua Italiana «Firenze»	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 3	+2*	+1	+0	
	DALC C1 Diploma Avanzato Commerciale Lingua Italiana «Firenze»	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 3	+2*	+1	+0	
	PLIDA C1 Progetto Lingua Italiana Dante Alighieri	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 8	+2*	+1	+0	
	CELI 4 Certificato di Conoscenza della Lingua Italiana	ALTE	Échelle 10	+2*	+1	+0	
C2	DALI C2 Diploma Avanzato C2 Lingua Italiana «Firenze»	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 3	+2*	+2*	+1	+0
	PLIDA C2 Progetto Lingua Italiana Dante Alighieri	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 8	+2*	+2*	+1	+0

* Accès à ce niveau d'exigences uniquement sur autorisation de l'école (cf. Partie 4, principes)

Allemand: échelles de conversion et supplément de note

Niveau d'exigences, dénomination du diplôme et prestataire		Reconnaissance par le SEFRI	Échelle de conversion à appliquer pour la note intermédiaire	Supplément de note à appliquer pour la note de l'examen final en fonction du niveau d'exigences à atteindre			
				B1	B2	C1	C2
B1	Goethe B1** Goethe Zertifikat B1 Goethe-Institut, München	ALTE	Échelle 3	+0			
B2	TELC B1 The European Language Certificates	ALTE	Échelle 12	+0			
	Goethe B2** Goethe Zertifikat B2 Goethe-Institut, München	ALTE	Échelle 3	+1	+0		
C1	ZDfB B2 Zertifikat Deutsch für den Beruf Goethe-Institut, München	Jusqu'au 31.12.2018	Échelle 3	+1	+0		
C2	TELC B2 The European Language Certificates	ALTE	Échelle 12	+1	+0		
	Goethe C1** Goethe Zertifikat C1 Goethe-Institut, München	ALTE	Échelle 3	+2*	+1	+0	

* Accès à ce niveau d'exigences uniquement sur autorisation de l'école (cf. Partie 4, principes)

** Pour le certificat Goethe, il faut réaliser quatre modules.

Anglais: échelles de conversion et supplément de note

Les principes définis sous C s'appliquent, à l'exception du score de Cambridge, pour lequel le tableau 4 doit être utilisé.

Échelles de conversion

Échelle 1		Échelle 2		Échelle 3	
DELF B1 / DELF B1 pro		DFP SEC B2		DFP B1	DILI B1
DELF B2		DFP Affaires B2		eDFP Affaires	DILI B2
DALF C1		DFP Affaires C1		B1	DALI C1
DALF C2				eDFP Affaires	DALI C2
				B2	DILC B1
				eDFP Affaires	DALC C1
				C1	
				Goethe B1*	
				Goethe B2*	
				Goethe C1*	
				Goethe C2*	
Minimum	000	M Minimum	000	Minimum	000
Nb de points nécessaires pour réussir l'examen	050	Nb de points nécessaires pour réussir l'examen	055	Nb de points nécessaires pour réussir l'examen	060
Note 6	090	Note 6	090	Note 6	090
Maximum	100	Maximum	100	Maximum	100
Points	Note intermédiaire	Points	Note intermédiaire	Points	Note intermédiaire
0 - 8	1	0 - 9	1	0 - 9	1
9 - 16	1.5	10 - 18	1.5	10 - 19	1.5
17 - 24	2	19 - 27	2	20 - 29	2
25 - 33	2.5	28 - 36	2.5	30 - 39	2.5
34 - 41	3	37 - 45	3	40 - 49	3
42 - 49	3.5	46 - 54	3.5	50 - 59	3.5
50 - 59	4	55 - 63	4	60 - 67	4
60 - 69	4.5	64 - 72	4.5	68 - 74	4.5
70 - 79	5	73 - 81	5	75 - 82	5
80 - 89	5.5	82 - 89	5.5	83 - 89	5.5
90 - 100	6	90 - 100	6	90 - 100	6

* Il faut réaliser quatre modules.

Échelle 4

Cambridge-Scale	Niveau d'exigences C1	Niveau d'exigences B2	Niveau d'exigences B1
102-104	1.0	1.0	1.0
105-109	1.0	1.0	1.0
110-114	1.0	1.0	1.5
115-119	1.0	1.0	2.0
120-124	1.0	1.0	2.5
125-129	1.0	1.0	3.0
130-134	1.0	1.5	3.0
135-139	1.0	2.0	3.5
140-144	1.0	2.5	4.0
145-149	1.0	3.0	4.5
150-154	1.5	3.0	5.0
155-159	2.0	3.5	5.5
160-164	2.5	4.0	6.0
165-169	3.0	4.5	6.0
170-174	3.0	5.0	6.0
175-179	3.5	5.5	6.0
180-184	4.0	6.0	6.0
185-189	4.5	6.0	6.0
190-194	5.0	6.0	6.0
195-199	5.5	6.0	6.0
200-204	6.0	6.0	6.0
205+	6.0	6.0	6.0

Échelle 5

IELTS	Cambridge-Scale	Niveau d'exigences C1	Niveau d'exigences B2	Niveau d'exigences B1
9.0	209+	6.0	6.0	6.0
8.5	205-208	6.0	6.0	6.0
8.0	200-204	5.5	6.0	6.0
7.5	191-199	5.0	6.0	6.0
7.0	185-190	4.5	6.0	6.0
6.5	176-184	4.0	5.5	6.0
6.0	169-175	3.5	5.0	6.0
5.5	162-168	3.0	4.5	5.5
5.0	154-161	2.5	4.0	5.0
4.5	147-153	2.0	3.5	4.5
4.0	142-146	1.5	3.0	4.0

Échelle 6		Échelle 7	
PLIDA B1	PLIDA C1	CELI 2 B1	
PLIDA B2	PLIDA C2		
Minimum	000	Minimum	000
Nb de points nécessaires pour réussir l'examen	072	Nb de points nécessaires pour réussir l'examen	094
Note 6	108	Note 6	144
Maximum	120	Maximum	160
Points	Note intermédiaire	Points	Note intermédiaire
162 - 168	1	0 - 15	1
169 - 174	1.5	16 - 31	1.5
175 - 180	2	32 - 46	2
181 - 187	2.5	47 - 62	2.5
188 - 193	3	63 - 78	3
194 - 199	3.5	79 - 93	3.5
200 - 204	4	94 - 106	4
205 - 209	4.5	107 - 118	4.5
210 - 214	5	119 - 131	5
215 - 219	5.5	132 - 143	5.5
220 - 230	6	144 - 160	6

Échelle 8		Échelle 9		Échelle 10	
CELI 3 B2	CIC B1	TELC C1		TELC B1	
CELI 4 C1				TELC B2	
Minimum	000	Minimum	000	Minimum	000
Nb de points nécessaires pour réussir l'examen	117	Nb de points nécessaires pour réussir l'examen	198	Nb de points nécessaires pour réussir l'examen	180
Note 6	180	Note 6	297	Note 6	270
Maximum	200	Maximum	330	Maximum	300
Points	Note intermédiaire	Points	Note intermédiaire	Points	Note intermédiaire
0 - 19	1	0 - 32	1	0 - 29.5	1
20 - 38	1.5	33 - 65	1.5	30 - 59.5	1.5
39 - 58	2	66 - 98	2	60 - 89.5	2
59 - 77	2.5	99 - 131	2.5	90 - 119.5	2.5
78 - 97	3	132 - 164	3	120 - 149.5	3
98 - 116	3.5	165 - 197	3.5	150 - 179.5	3.5
117 - 132	4	198 - 222	4	180 - 202	4
133 - 148	4.5	223 - 247	4.5	202.5 - 224.5	4.5
149 - 164	5	248 - 272	5	225 - 247	5
165 - 179	5.5	273 - 296	5.5	247.5 - 269.5	5.5
180 - 200	6	297 - 330	6	270 - 300	6